

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925129-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/129

Thème : FINANCES 3

Objet : Ajustement des  
APCP pour 2019 -  
Centre technique  
municipal.

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 32

Le **mercredi 25 septembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

### Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;  
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

### Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, HOLLARD Rémi, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

**AR Prefecture**

005-210500237-20190925-20190925129-DE  
 Reçu le 08/10/2019  
 Publié le 08/10/2019

**Rapporteur : PETELET Renée**

Vu la délibération N°001 en date du 30 janvier 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la commune de Briançon pour l'année 2019 ;

Vu la délibération N°027 en date du 27 mars 2019 adoptant le budget primitif pour 2019 ;

Vu la délibération N°029 en date du 27 mars 2019 portant création et révision des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'exercice 2019 ;

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

-Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire et sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives qui y sont rattachées ;

-Par délibération N°029 en date du 27 mars 2019, le conseil municipal de Briançon a décidé d'approuver la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) nécessaires à la restructuration du Centre Technique Municipal, ainsi qu'il suit :

Étapes	Montant de l'AP	CP 2017		CP 2018		CP 2019	CP 2020
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
<b>N°AP18-120 : Restructuration du Centre Technique Municipal (CTM)</b>							
Création 2018	1 137 180			940 980,00	467 020,98	196 200,00	0,00
Révision 2019	1 137 180				467 020,98	670 159,02	0,00

-Depuis lors, le projet initial de restructuration du Centre Technique Municipal a dû être modifié en phase d'exécution afin de créer un dallage sous l'auvent dans le but de stocker les étraves de déneigement dans les meilleures conditions possibles. De plus, l'entreprise retenue pour fournir et poser les menuiseries extérieures s'étant retrouvée défailante, il a été nécessaire de solliciter une seconde entreprise en cours de chantier pour ce lot. Or, celle-ci a formulé une offre plus élevée que celle de l'entreprise retenue initialement. Enfin, l'acquisition de racks métalliques s'avèrerait pertinente pour optimiser le stockage du matériel du service des fêtes. En conséquence, il conviendrait de réviser le montant de l'autorisation de programme et celui des crédits de paiement prévus pour l'exercice 2019 à hauteur de 36 000 € pour tenir compte de ces dépenses supplémentaires :

Étapes	Montant de l'AP	CP 2017		CP 2018		CP 2019	CP 2020
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation		
<b>N°AP18-120 : Restructuration du Centre Technique Municipal (CTM)</b>							
BP 2019	1 137 180				467 020,98	670 159,02	0,00
DM N°2	+36 000					+36 000,00	0,00
	1 173 180				467 020,98	706 159,02	0,00

-Les dépenses d'investissement rattachées à cette autorisation de programme sont financées par des subventions d'équipement attribuées à la commune de Briançon (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR, conseil départemental des Hautes-Alpes), par le FCTVA et par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement ;

**AR Prefecture**

005-210500237-20190925-20190925129-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs au projet de restructuration du Centre Technique Municipal de Briançon (CTM) telle qu'indiquée dans la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à prendre toutes dispositions relatives à ce dossier et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 2** (PEYTHIEU Éric, VALDENNAIRE Catherine)

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 3 DEL 2019.09.25/129

PUBLIÉ LE

Le Maire,  
Gérard FROMM

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925129-DE  
Reçu le 08/10/2019  
Publié le 08/10/2019

Signature numérique de Eric DUBOIS  
Le 16/10/2019 17:33:59